

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune de DREFFÉAC

Rue du Clos Merçais

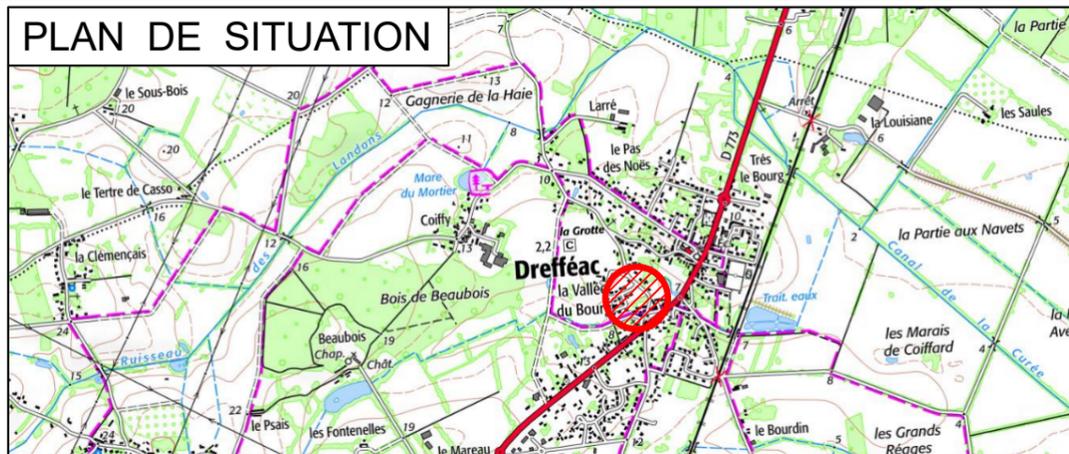
"Rue du Clos Merçais"

DP 044 053 22 F0034 - Arrêté du 26/08/2022

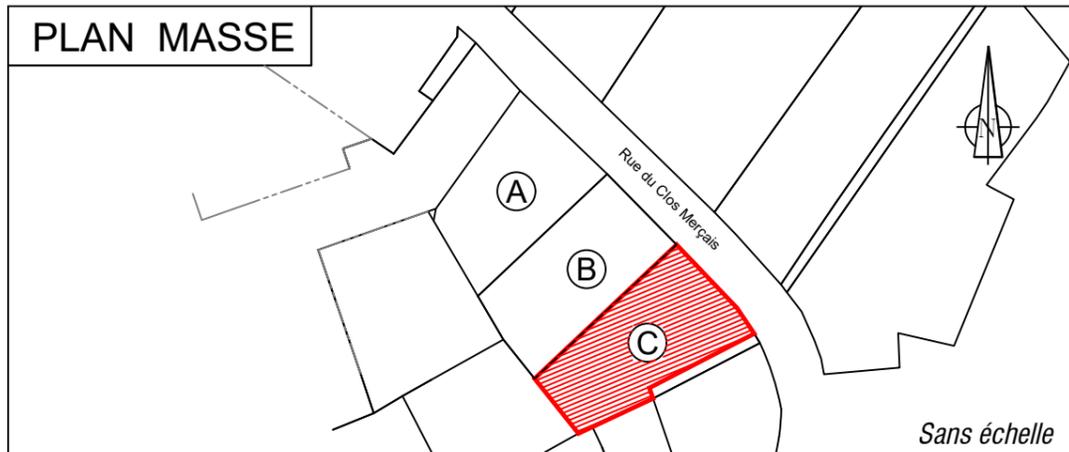
PLAN DE VENTE

LOT C

PLAN DE SITUATION



PLAN MASSE



| Date | Indice | Nature des modifications |
|------------|--------|--------------------------|
| 05-09-2023 | A | Pemière édition |
| | | |
| | | |
| | | |

FONCIER
URBANISME
COPROPRIÉTÉ
BORNAGE
TOPOGRAPHIE
BUREAU
D'ÉTUDES-VRD
EXPERTISE
IMPLANTATION
CONSEIL

BLAIN Siège social
BP14, 9, rue Thomas Edison
ZA les Blûchets 44130 BLAIN
Tél. 02 40 79 02 70
blain@bcg-geometre-expert.fr

SAVENAY
2 rue de la Gare
44260 SAVENAY
Tél. 02 40 56 91 73
savenay@bcg-geometre-expert.fr

ST HERBLAIN
37 rue Bobby Sands
44813 ST HERBLAIN Cédex
Tél. 02 40 86 09 73
saint-herblain@bcg-geometre-expert.fr

PONT-CHÂTEAU
2bis rue des Châtaigniers
Parc de la Cafetais BP 22
44160 PONT-CHÂTEAU
Tél. 02 40 01 60 27
pontchateau@bcg-geometre-expert.fr

SARLAU CAPITAL
DE 104 000 €
429 051 154
RCS SAINT-NAZAIRE
APE 7112A
OGE N° 2000B200010

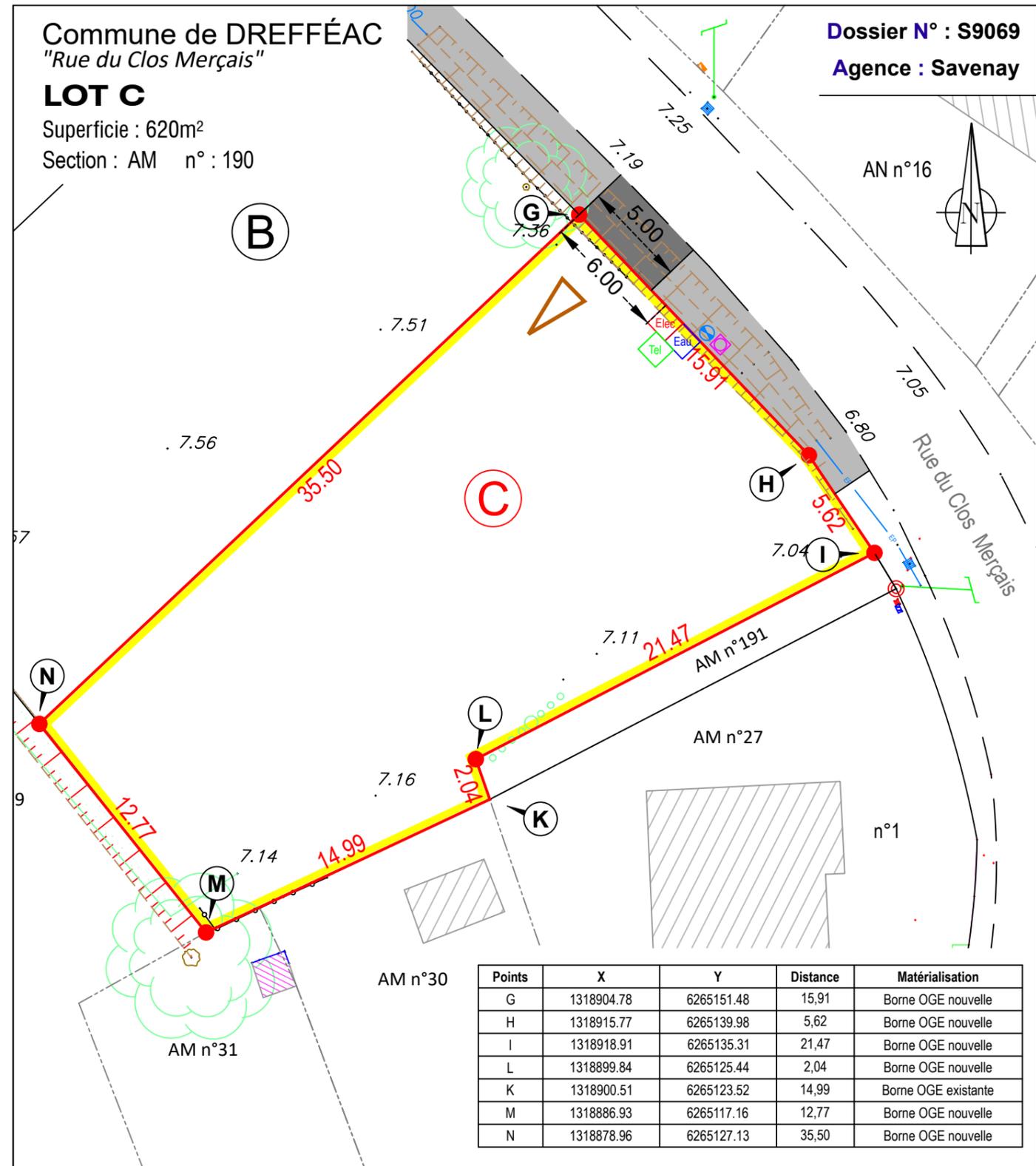
Commune de DREFFÉAC
"Rue du Clos Merçais"

LOT C

Superficie : 620m²

Section : AM n° : 190

Dossier N° : S9069
Agence : Savenay



LEGENDE

- Borne
- Périmètre du Lot
- Branchements réseaux souples : électricité, eau potable et téléphone
- Branchements individuels : eaux pluviales, eaux usées
- Accès au lot - positionnement imposé
- Empierrement
- Enrobé
- Arbre existant
- Cote altimétrique du terrain naturel
- Matricule du sommet du périmètre du lot

Nivellement système NGF-IGN69 - Rattachement TERIA
Coordonnées système L93-CC47 - Rattachement TERIA

Echelle : 1/250e

NOTA :

- Compte tenu des activités des chantiers, les constructeurs doivent impérativement vérifier les cotes périmétriques avant construction. Toute anomalie devra être signalée au cabinet BCG. Les constructeurs devront également vérifier l'emplacement exact des coffrets et des branchements avant construction.
 - L'emplacement des réseaux est celui du projet V.R.D.
 - Les plantations existantes doivent être maintenues ou remplacées par des plantations équivalentes.
 - Depuis le 1er octobre 2020, toute vente d'un terrain à bâtir se trouvant dans une zone à risque de retrait-gonflement d'argiles considérée en aléa moyen à fort devra être précédée d'une étude de sol particulière, à charge du vendeur.
- Terrain concerné : OUI NON